



REGLES SIMPLES D'UTILISATION DES SALLES

Dans l'intérêt de tous



Les encadrants sont responsables du matériel qui leur est confié.




Utiliser le matériel avec soin et le ranger après utilisation.



Laisser les salles dans l'état de propreté où vous les avez trouvées.



Interdiction de fumer à l'intérieur de la salle. A l'extérieur, utiliser les cendriers prévus à cet effet et ne pas jeter les mégots au sol. 



Ne pas salir les murs du fait de l'envoi de ballons sales et humides, ou du fait de cuissons de corps gras, entre autres exemples.



Utiliser l'éclairage et le chauffage à un niveau raisonnable.



Eteindre toutes les lumières dans toutes les pièces avant votre départ.



Vérifier la fermeture de l'armoire électrique.



Contrôler la fermeture de toutes les portes d'accès avant de quitter les salles.



En cas de problèmes divers, (ex: fuite ou autre), le signaler en mairie.



Affichage de publicité interdit sans autorisation.

Les numéros indispensables en cas d'urgence :

**15 SAMU, 17 Gendarmerie, 18 Pompiers,
04.72.11.69.11 Centre anti poison de Lyon
Mairie : 04.74.33.40.80**

Ce ne sont que des règles simples, mais qui rendent la vie tellement plus facile pour tout le monde.

MERCI d'avance pour le respect de ce matériel collectif au service de tous !

Le 24 avril 2009
Jean-Charles GALLET,
Maire de St Victor de Cessieu